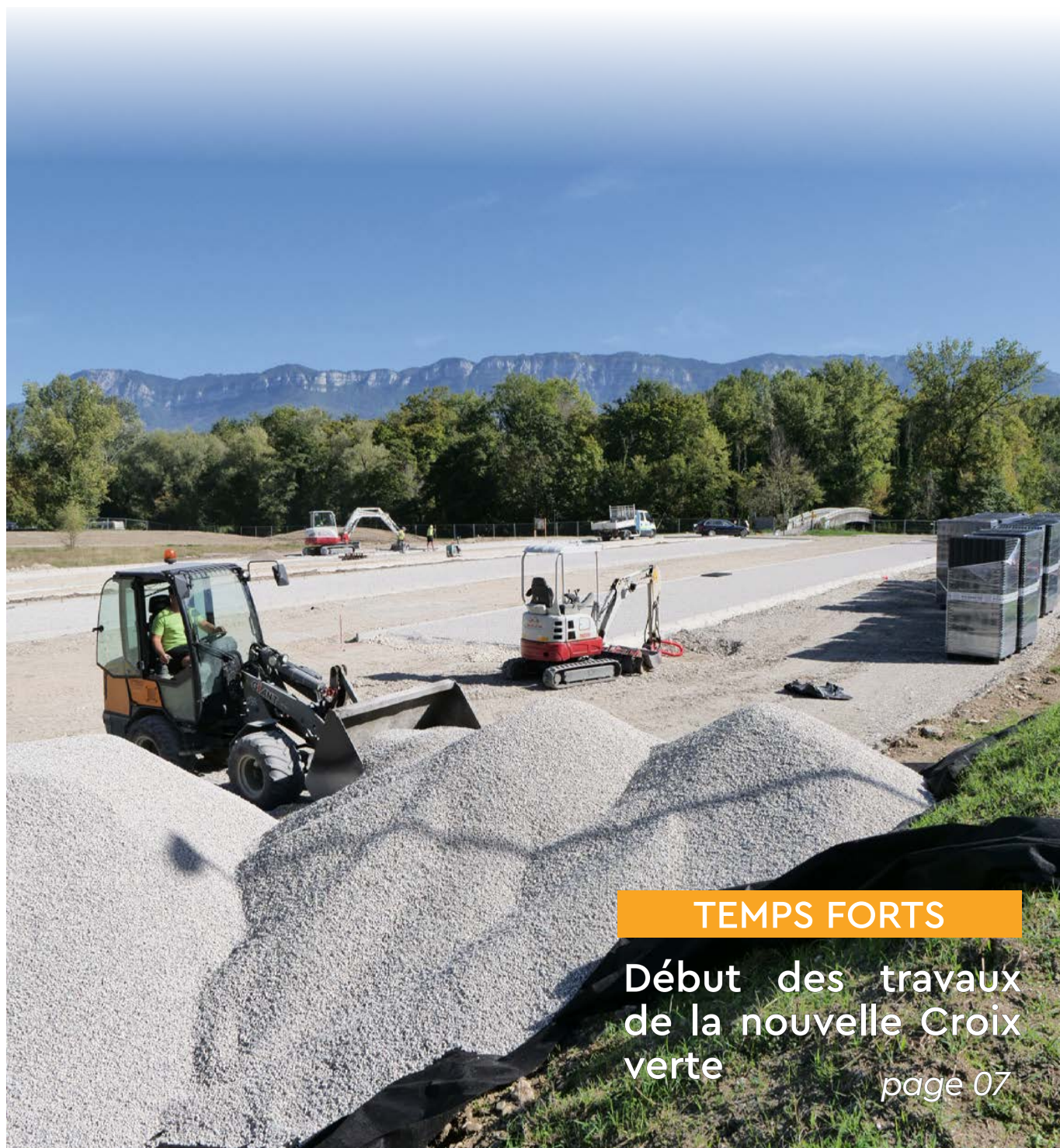


BOURGET T

votre mensuel municipal

www.lebourgetdulac.fr • Facebook-Instagram@lebourgetdulac • N°23 octobre 2023



TEMPS FORTS

Début des travaux
de la nouvelle Croix
verte

page 07

CLIMAT

Sécheresse, eau et
biodiversité : le bilan
de l'été **P. 5**

DÉMOGRAPHIE

Le Bourget-du-Lac
passe le cap des
5000 habitants **P. 8 à 11**

ATELIER PARTAGÉ

Appel à bénévoles
pour la création d'une
association **P. 11**



DÉCOUVREZ LA SOLUTION TRANSPORT

LA MOBILITÉ PARTOUT À LA DEMANDE

Mobéa



TRANSPORT À LA DEMANDE MOBÉA

UNE OFFRE MOBILITÉ À TESTER D'URGENCE

Habitants des communes du Bourget-du-Lac et de ses hameaux, de la Chapelle du Mont-du-Chat ou de Bourdeau, vous pouvez bénéficier d'un service de mobilité à la demande nouvelle génération : Mobéa ! Le principe est simple : proposer un rabattement des points les plus éloignés vers les principaux arrêts du réseau.

EN PRATIQUE

Depuis l'arrêt le plus proche de chez vous, Mobéa vous connecte facilement au centre du Bourget, à la Plage et à Savoie Technolac. Les itinéraires de chaque course sont optimisés selon les arrêts desservis et les besoins des voyageurs.

- ▶ Le Bourget-du-Lac est en zone "Mobéa A"
- ▶ Mobéa fonctionne du lundi au samedi toute l'année de 7h à 19h30 (hors jours fériés)
- ▶ Des départs sont proposés toutes les heures
- ▶ La réservation est obligatoire – sous réserve de disponibilités
- ▶ Le service est réalisé par des minibus, au tarif Ondéa Grand Lac avec un titre à l'unité ou avec l'abonnement.



MODE D'EMPLOI

- ▶ Je choisis mon arrêt de montée le plus proche de chez moi
- ▶ J'identifie le point d'intérêt ainsi que l'heure d'arrivée dans la grille horaire
- ▶ Je réserve : par téléphone ☎ 04 57 60 73 00 / via le site internet www.ondéagrandlac.fr / depuis l'application Ondéa Grand Lac
- ▶ Si je réalise un aller-retour, 2 réservations seront nécessaires

GRAND LAC ONDÉA

●●● TOUTES LES INFOS SUR : www.lebourgetdulac.fr/mobea/

CIMETIÈRE MUNICIPAL

La commune est en cours de mise à jour de l'ensemble des concessions du cimetière :

- Vérification des contrats de concession : bénéficiaires, et durée
- Plan
- Renouvellements des contrats de concession

En 2024 s'en suivra le déclenchement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon et de non entretien

ainsi que celles non renouvelées.

Ainsi dès le 15 octobre 2023, vont apparaître sur les tombes concernées des petits encarts indiquant que le titulaire du contrat de concession soit de la tombe abandonnée, ou non entretenue, soit de la tombe non renouvelée, de se présenter en mairie, afin de procéder à la régularisation. Nous comptons sur les familles pour faire le nécessaire.

En outre nous rappelons que les tombes doivent être entretenues, de nombreux emplacements sont recouverts d'arbustes trop grands, de mauvaises herbes, nous constatons aussi parfois des monuments qui menacent de s'écrouler.

Le service Affaires générales est à votre disposition pour tout complément d'information au ☎ 04 79 26 12 01

SOMMAIRE

LES INFOS À SAVOIR P. 2

- Découvrez la solution transport Mobéa
- Cimetière municipal du Bourget-du-Lac

L'ÉDITO DU MAIRE P. 3

- Parole d'élu : Gwenaël Guingouain

ACTUALITÉS LOCALES P. 4 – 6

- Rentrée des classes réussie mais une tendance à surveiller
- Journée d'olympiades pour les écoles du Bourget-du-Lac
- Sécurisation de la route de La Roche Saint Alban
- Sécheresse, biodiversité, eau potable : le bilan de l'été
- Défi mobilité réussi pour les écoliers du Chat perché
- Travaux : rendez-vous pour l'inauguration du Cinélab
- Zone agricole protégée (ZAP)

TEMPS FORTS P. 7

- Les travaux de la nouvelle Croix verte ont commencé !

DOSSIER DU MOIS P. 8 – 10

- Le Bourget-du-Lac a passé le cap des 5000 habitants
- La commune reconnue en "zone de tension immobilière"
- Recensement 2024 : la ville recrute des agents

LA VIE, L'AVIS DES GENS P. 10 – 14

- Les dernières infos jeunesse
- Atelier partagé : appel à bénévoles pour une association
- Petite enfance : mise en place d'un guichet unique
- Le calendrier Activ'âge
- Les causeries matinales
- Tri des biodéchets : des éco-animateurs à votre rencontre
- Le souvenir de Henry Jeandet, pilote et bourgetain de coeur
- Médailles de la ville : des récompenses bien méritées
- Tribunes politiques - Prochain Conseil municipal

TEMPS LIBRE P. 14 – 15

- Conseils de lecture de la bibliothèque municipale
- Les prochaines activités de la bibliothèque municipale
- Vos prochains rendez-vous au Bourget-du-Lac
- Espace culturel La Traverse : les dates à ne pas manquer !

AGENDA P. 16

Bourget Mag n° 23 – OCTOBRE 2023
www.lebourgetdulac.fr

Publication mensuelle de la mairie du Bourget-du-Lac, 07 rue des Ecoles - BP 90015 73371 Le Bourget-du-Lac Cedex
Tél : 04 79 26 12 05 / service.communication@lebourgetdulac.fr
Directeur de la publication : Nicolas Mercat
Rédaction : conseil municipal, service communication
Création, réalisation : service communication
Crédits photos : service communication / Mairie du Bourget-du-Lac
Photos couverture : Archives / Serge Savoye
Impression : Gonnet imprimeur / Tirage : 3100 exemplaires.
Diffusion : cyclo-distribution Filip'

Imprimé sur du papier 100% recyclé ou PEFC
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



l'édito du Maire

La commune a officiellement passé le seuil des 5000 habitants. Le prochain recensement qui commencera en début d'année 2024 nous permettra d'en savoir plus sur l'évolution de la population. Nous avons la chance de vivre dans une commune dynamique et attractive. Mais il est aussi indispensable de bien maîtriser cette évolution et trouver la bonne ligne de crête entre la réponse aux besoins de logements, notamment des jeunes ménages et des aînés et la préservation de notre qualité de vie exceptionnelle.



Passer le cap des 5000 habitants, c'est pour nous tous anticiper l'évolution des besoins de services publics pour nos aînés, pour nos familles, nos enfants, répondre à la demande de mobilité, préparer notre avenir énergétique, préserver notre patrimoine et notre biodiversité communale.

Passer ce cap, c'est enfin bien structurer une organisation efficace avec toute l'équipe d'agents communaux à votre service. Autant de sujets auxquels nous nous attelons jour après jour.

Nicolas Mercat



Parole d'élu

GWENAËL GUINGOUAIN

Adjoint en charge des finances et du pôle ressources

La réception des avis d'imposition en cette rentrée est l'occasion pour beaucoup de nos concitoyens de s'interroger sur leurs impôts locaux.

En ce qui concerne notre commune, le Conseil municipal a entériné le maintien des taux d'imposition communaux, dans le respect de l'engagement de campagne de la majorité municipale de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale durant son mandat. Cet engagement réaffirmé chaque année, sera tenu et les taux resteront inchangés, comme ils le sont depuis 2006.

Pour mémoire, les taux communaux sont les suivants : Taxe Foncière Bâtie : 34,41%, Taxe Foncière Non Bâtie : 105,28 % et Taxe d'Habitation des résidences secondaires : 11,47 %. En 2023, seules les bases d'imposition ont donc enregistré une revalorisation décidée par l'Etat de 7,1 %, ces bases étant indexées sur l'indice des prix à la consommation harmonisé.

Au niveau national, plus de 85 % des communes ont maintenu leurs taux, alors qu'un peu moins de 15 % ont décidé d'une augmentation. A l'échelle de Grand Lac, même constat, ainsi 4 des 28 communes ont décidé d'une augmentation des taux, les autres les ont maintenus.

Dans un contexte de forte inflation, nous nous attachons à maîtriser les dépenses, alors même que certaines hausses importantes s'imposent aux collectivités, mais aussi à maintenir nos ressources, alors même que les dotations de l'Etat connaissent un fort retrait. Les ratios financiers de la commune font état d'une situation saine et parfaitement maîtrisée.



RENTÉE DES CLASSES 2023

RENTÉE RÉUSSIE MAIS UN DÉBUT DE TENDANCE À SURVEILLER

L'une des principales caractéristiques de cette rentrée scolaire est la baisse du nombre d'élèves inscrits par rapport à 2022. Force est de constater que les effectifs ont régressé de manière significative, avec une diminution globale de 27 élèves sur l'ensemble de nos écoles (341 inscrits en 2023-2024). Un phénomène qui reflète les préoccupations de la municipalité concernant les difficultés des jeunes couples avec enfants en bas âge à s'installer sur la commune en raison du coût du logement. **Un début de tendance inquiétant qui pourrait avoir à moyen terme un impact sur l'organisation et le fonctionnement des écoles de la commune.**

■ UNE RENTÉE BIEN ANTICIPÉE

Pour assurer une rentrée scolaire réussie, les élus Ginette Secco et Edouard Simonian en étroite liaison avec le service périscolaire encadré par Linda Iori et Mireille Bollon ont procédé durant tout l'été à diverses réorganisations du service :

En juillet, une secrétaire a été embauchée en remplacement pour le périscolaire, ainsi que deux ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) pour le P'tiou. En août, deux AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap) ont été recrutés pour le temps du midi (Cascade et au P'tiou). En octobre, deux services civiques seront accueillis au périscolaire pour une durée de 8 mois.

Ces recrutements visent à garantir un encadrement adéquat pour les élèves et à répondre aux besoins spécifiques de chaque école. Ils contribuent également à maintenir une équipe enseignante stable et compétente pour accompagner les élèves tout au long de l'année scolaire.

■ DANS LES ÉCOLES

LE CHAT PERCHÉ : l'école du Chat Perché est la plus touchée par la baisse des effectifs. Avec ses sept classes, elle accueille désormais 157 élèves contre 173 en 2022. Les niveaux sont répartis comme suit : 25 élèves en CP, 34 en CE1, 33 en CE2, 23 en CM1 et 42 en CM2. Au niveau des enseignants, M. Arnaud-Godet complète le service de M^{me} Lange, directrice de l'école, le vendredi et M^{me} Lambert complète quant à elle le service de M^{me} Saad le mardi.

LE P'TIOU : le P'tiou accueille cette année 97 élèves répartis sur 4 classes. L'équipe enseignante demeure stable malgré le remplacement de M^{me} Paris par M. Guiraudon.

LA CASCADE : l'école de La Serraz compte 87 élèves répartis sur 4 classes. Bien que le nombre d'élèves soit légèrement en baisse, de nouvelles inscriptions ont été enregistrées. Les niveaux sont répartis comme suit : 22 élèves en PS/MS, 20 en GS/CE2, 20 en CP/CE1 et 25 en CM1/CM2. L'équipe enseignante est stable, si ce n'est le remplacement de M^{me} Bontoux, directrice de l'école, par M^{me} Tagournet le mardi.



TERRE DE JEUX 2024

MÉMORABLE JOURNÉE D'OLYMPIADES POUR LES ÉCOLES DU BOURGET-DU-LAC

182 écoliers de l'école du Chat Perché ainsi que la classe CM1-CM2 de la Cascade ont participé le vendredi 29 septembre 2023 à une journée sportive organisée dans le cadre des olympiades "Terre de Jeux 2024".

Le rendez-vous a été fixé au stade municipal André Sandon, où les élèves ont été répartis en petites équipes et ont pris part à différentes épreuves sportives. Celles-ci étaient animées et encadrées par des bénévoles des clubs sportifs, des parents d'élèves, des agents municipaux et des élus de la commune. Au programme : biathlon, course, judo, gymnastique, aviron, hockey, tennis, hand-ball, football, saut en hauteur et en longueur, ski et tir à la corde.



À moins d'un an du début des Jeux olympiques de Paris, l'objectif de cette journée était de permettre aux élèves de découvrir de nouveaux sports dans un esprit de détente et de camaraderie. Cette initiative s'inscrivait

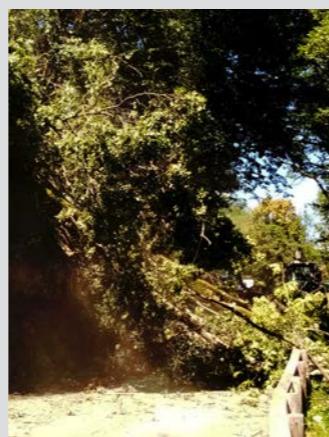
dans le cadre de "Terre de Jeux 2024", à laquelle la commune a adhéré en septembre 2022 grâce à l'action de Sylvie Bersi, adjointe à la vie associative et aux sports. Une belle démarche visant à sensibiliser les jeunes à l'importance de l'activité physique et à leur faire découvrir de nouvelles disciplines sportives.

SÉCURISATION DE LA ROUTE DE LA ROCHE :

Quelques restrictions de circulation à prévoir...

Afin d'éviter tout nouveau risque d'incident comme cet été et le déblaiement en urgence par les Services techniques de la commune de 5 arbres tombés sur la route, le propriétaire du terrain concerné a planifié l'abattage d'une quinzaine d'arbres menaçants. **Les travaux se tiendront du 20 au 22 octobre 2023. Pour des raisons de sécurité, la route de la Roche sera fermée de 9h à 16h pendant les trois jours** (en cas d'avancée plus rapide des travaux, la route sera rouverte plus tôt).

- Les automobilistes ne pourront pas emprunter la route depuis l'intersection avec le chemin du Revet, côté Fourneau, et jusqu'à l'entrée de la Roche Saint Alban ► déviation par la route des Grimallons
- Les piétons ne seront pas autorisés à traverser la zone de coupe mais pourront toujours emprunter le sentier de la Cascade



CHANGEMENT CLIMATIQUE

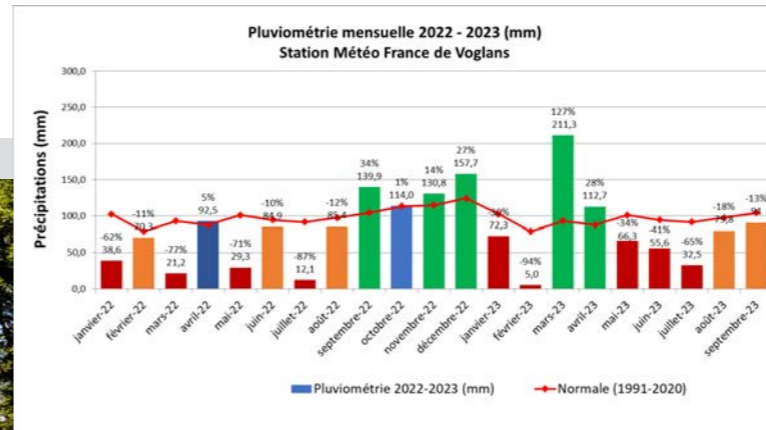
SÉCHERESSE, BIODIVERSITÉ ET EAU POTABLE : LE BILAN DE L'ÉTÉ

La France vient de vivre le 4^{ème} été le plus chaud depuis 1900 après 2003, 2018 et 2022 (d'après Météo France). Après l'été 2022, la Savoie avait fait le choix de conserver un arrêté préfectoral sécheresse au "niveau 1 - Vigilance" durant tout l'hiver et le printemps 2023. Cet été, il aura évolué jusqu'au "niveau 3 - Alerte renforcée". Si nous avons pris l'habitude de lire que nos étés battent des records, cela est loin d'être une victoire pour notre environnement.

■ LA MÉTÉO DE NOTRE ÉTÉ

Localement, la saison a été marquée par une succession de vagues de chaleur dont la dernière a été particulièrement tardive et intense du 17 au 27 août. Un nouveau record de température a également été établi le 24 août avec 40,5 degrés mesurés par la station Météo France située à Voglans.

"Nous avons aussi manqué de pluie. En quatre mois, de début mai à fin août, il nous a manqué l'équivalent d'un mois et demi de pluie" constate Theo Quenouillère, technicien ressource en eau, qualité-quantité au Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB).



■ LES CONSÉQUENCES AU BOURGET-DU-LAC

RIVIÈRES ET MILIEUX AQUATIQUES

Cette situation de sécheresse a eu des conséquences directes sur nos rivières du Nant Varon et de la Leysse.

"Le débit minimum biologique est le débit en deçà duquel le bon fonctionnement des milieux aquatiques n'est plus assuré. Il était déjà atteint à la mi-juin. Ce manque de pluie, ajouté aux fortes chaleurs affaiblissent la végétation et mettent en souffrance les milieux aquatiques. Certains poissons peinent à se déplacer librement ou souffrent de la température plus élevée des eaux" déplore le technicien du CISALB.

EAU POTABLE

Le Bourget-du-Lac est alimenté principalement par la source de la Roche Saint Alban, mais également par la source du Gerle située à Bourdeau pour le secteur du bord du lac. En situation de sécheresse, les sources sont fortement affaiblies et ne suffisent plus à alimenter la ville. L'eau potable de Grand Chambéry est donc acheminée en secours pour alimenter tout ou partie de la commune. Cette année la substitution de la ressource par la nappe de Grand Chambéry a commencé le 19 juillet. La source de la Roche est à nouveau utilisée depuis le 23 septembre mais son débit décroissant ne permet pas de savoir jusqu'à quand.

■ MAIS LORSQU'IL PLEUT ALORS ?

Les fortes pluies comme nous avons eues les week-ends du 27 août ou en septembre, ne sont pas suffisantes pour inverser la tendance. Elles s'écoulent sans s'infiltrer et n'ont aucun bénéfice pour les sols. D'autre part, ces précipitations font réagir instantanément la ressource au niveau quantitatif mais la turbidité ponctuelle engendrée par un lessivage des sols ne permet pas de la distribuer dans le réseau d'eau potable. En septembre, on constate que malgré des jours de pluies, le retour d'un temps sec depuis la fin du mois a fait redescendre les débits des rivières proches de ce qu'ils étaient à la fin juin.

UN DÉBIT RÉSERVÉ POUR NOS RIVIÈRES

Depuis cette année, et dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau, Grand Lac a mis en place un "débit réservé" sur la source de La Roche Saint Alban permettant de garantir un écoulement minimum vers les rivières et leur bon fonctionnement biologique.

ACHEMINER L'EAU

"La nappe de Chambéry est une ressource plus pérenne que les sources gravitaires, mais ce n'est pas la solution miracle. Cette nappe vient en soutien de toutes les communes du massif de l'Épine, les installations de pompage sont limitées par la capacité de production de l'usine d'eau potable de Chambéry. De plus, l'eau remontée par pompage dans les différents réservoirs communaux, nécessite un achat d'eau à Grand Chambéry, ainsi qu'une consommation d'énergie importante" explique Isabelle Fontaine du service des eaux de Grand Lac.

En 2024, des travaux sont programmés pour connecter les réseaux du Viviers du Lac et de Savoie Technolac afin de substituer l'achat d'eau à Grand Chambéry par l'eau traitée du lac du Bourget.



RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS POUR PRÉSERVER UNE RESSOURCE VITALE

Matériel hydroéconomique, récupération d'eau de pluie... la commune du Bourget-du-Lac investit durablement pour réduire ses consommations d'eau et s'inscrit dans le programme EAU Climat on Agit avec Grand Lac et le CISALB.



Chez vous, adoptez également les bons gestes tout au long de l'année. Rappel des bons gestes et informations sécheresse sur Vigieau : <https://vigieau.gouv.fr>



NOUS RESTONS EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE !

L'arrêté préfectoral d'alerte renforcée a pris fin au 30 septembre mais un nouvel arrêté avec le "niveau 2 Alerte" a été promulgué le 06 octobre par la Préfecture de la Savoie. Les ressources en eau dans le département restent vulnérables aux conditions météorologiques.

Les quelques événements pluvieux, parfois localement très abondants, ont permis une légère amélioration mais ne sont pas suffisants pour corriger la situation des nappes et cours d'eau... d'où cette nouvelle mise en alerte sécheresse, inquiétante à cette période de l'année.

Retrouvez l'arrêté préfectoral et le détail des mesures de restriction en vigueur sur www.savoie.gouv.fr ou www.lebourgetdulac.fr



INITIATIVE - DÉPLACEMENTS

DÉFI MOBILITÉ RÉUSSI POUR LES ÉCOLIERS DU CHAT PERCHÉ

Ce matin du 21 septembre 2023, une arrivée festive et un accueil "petit-déjeuner" avec viennoiseries et jus de fruits fut organisé par l'association Vélobricolac et des élus du Conseil municipal (Mme Ginette Secco, M. Franck Delbart et M. Nicolas Mercat) afin de marquer comme il se doit le début de cette aventure.

Des dizaines d'élèves ont enfourché leur vélo pour rejoindre l'établissement scolaire. Les plus petits étaient accompagnés de leurs parents qui ont également joué le jeu en se déplaçant à pied ou à vélo. L'ambiance était à la fois conviviale et déterminée, chacun ayant à cœur de participer activement à cette sympathique initiative.

En plus d'apporter des bienfaits pour la santé en tant qu'activité physique, le fait de se déplacer à vélo constitue également une alternative écologique à la voiture et permet de se déplacer rapidement sans être coincé dans les embouteillages ou lors du stationnement devant les établissements scolaires.

6



Cette arrivée en masse des élèves à vélo a permis de leur faire découvrir les avantages et la faisabilité de ce moyen de transport, tout en sensibilisant la municipalité à la nécessité d'ajouter encore plus d'arceaux de stationnement vélo près de l'école :

45 arceaux stationnement vélos ont été déployés au Bourget-du-Lac lors de la période 2020-2023... série et plan des futures implantations en cours.

PROCHAINE PÉRIODE DE PRÊT DU BROUYEUR À VÉGÉTAUX

● Du 19 octobre au 1^{er} novembre 2023, le broyeur à végétaux mis à disposition par Grand Lac sera à nouveau disponible sur notre commune. Si vous désirez louer l'appareil, il sera à récupérer auprès des services techniques municipaux.

Inscriptions préalables et renseignements en mairie aux horaires d'ouverture au public : ☎ 04 79 26 12 12

Pour rappel, il vous sera demandé : une pièce d'identité, un justificatif de domicile, une attestation assurance responsabilité civile, la carte grise de votre véhicule + remorque et une caution de 1000 €.

Retrouvez toutes les infos et la vidéo de démonstration du broyeur sur le site internet de la commune : www.lebourgetdulac.fr/broyeur-a-vegetaux



TRAVAUX - RÉNOVATION

RENDEZ-VOUS LE 26 OCTOBRE POUR L'INAUGURATION DU CINÉLAC

La dernière phase de réhabilitation de la salle communale CinéLac débutée en février dernier est désormais achevée. Pour la partie accessibilité, les travaux ont consisté à mettre aux normes PMR l'ensemble des deux salles du bâtiment (CinéLac et dojo du rez-de-chaussée) avec l'intégration d'un élévateur, la réfection du parvis, la création de sanitaires PMR ou encore la création d'un escalier de secours exigé par les services incendie.

Une rénovation complète a également été réalisée, incluant l'électricité, la toiture, l'isolation, la sécurité et la rénovation thermique. La toiture sud a été équipée de 54 panneaux photovoltaïques, permettant de produire 18 000 kW d'électricité par an (voir Bourget Mag n°22).

Le coût total des travaux s'élève à 615 000 euros, avec une première tranche réalisée en 2022 et une seconde cette année.



La réouverture du cinéma s'est effectuée le mardi 19 septembre et l'inauguration officielle aura lieu le **jeudi 26 octobre 2023 à 18h30**.

Nous serions ravis de vous compter parmi nous pour célébrer ces rénovations et découvrir ensemble les nouvelles installations !



UNE ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE

A l'initiative de la communauté d'agglomération Grand Lac et en concertation avec les agriculteurs, la commune a engagé une réflexion sur

la mise en place d'une Zone Agricole Protégée (ZAP). Plusieurs communes de Grand Lac ont également engagé ce travail.

■ L'objectif d'une ZAP?

Pérenniser l'activité agricole. Protéger à long terme certains secteurs de la commune pour des raisons de richesse de terroir, de diversité paysagère et de biodiversité. Sécurisation des exploitations agricoles. Dans une perspective d'autonomie alimentaire

■ Quelles parcelles concernées?

Seules les parcelles en zone Agricole ou Naturelle. Il s'agit donc de terrains déjà exploités, à vocation agricole ou naturelle.

■ Quelles étapes de réalisation ?

La réunion de concertation avec les agriculteurs s'est tenue en juillet. Les zones à vocation ZAP ont été identifiées et précisées par les services de la mairie durant l'été. Le mois de septembre a ensuite permis de réunir les instances d'arbitrage.

Enquête publique : Une enquête publique sera coordonnée par Grand Lac en cette fin d'année et permettra aux habitants de la commune, propriétaires concernés ou non, de consulter et de s'exprimer sur le projet.



GRANDS PROJETS

LES TRAVAUX DE LA NOUVELLE CROIX VERTE ONT COMMENCÉ !

Depuis plus de 40 ans les Bourgetains attendent en vain un projet d'aménagement de la zone située entre la Leysse et le boulevard du Lac : la Croix verte.

Pourtant ce ne sont pas les projets qui ont manqué, mais aucun n'a abouti... Pourquoi ? Trop ambitieux, trop coûteux, irréalisables en raison de la réglementation (loi littoral, risque inondation, zone humide, périmètre monument historique...). Néanmoins et depuis le mardi 05 septembre 2023, les travaux du nouvel aménagement de la Croix Verte sont officiellement lancés. Ce projet d'envergure, lauréat d'un appel à projet "Grand Site", vise à valoriser les espaces naturels et patrimoniaux régionaux tout en répondant aux besoins des habitants et des visiteurs.

■ GENÈSE DE LA NOUVELLE CROIX VERTE

La Croix Verte a fait l'objet d'un appel à projet en 2016, avec un budget alloué par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie et le maître d'ouvrage Grand Lac.

La commune du Bourget-du-Lac prendra en charge un certain nombre d'aménagements complémentaires : agrandissement et création de parkings, restructuration du mini-golf et de l'aire de camping-car.

Une large concertation mobilisant plus de 750 personnes, réalisée en plusieurs étapes a été mise en place dès le début du mandat de la nouvelle municipalité, permettant aux Bourgetains, grands et petits avec la participation active des écoles, aux touristes et aux acteurs socio-économiques du site de s'exprimer sur les grandes lignes du projet. Un comité de pilotage, composé d'élus, de représentants de Grand Lac et des usagers du site, a travaillé sur la synthèse des éléments de concertation pour établir un nouveau cahier des charges.

■ RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU PROJET

Accueil du public : améliorer les conditions d'accueil des habitants et des visiteurs.

Stationnement : créer un parking bien dimensionné et intégré au site, restructurer les parkings existants et en créer de nouveaux à proximité.

Zones de services : mettre en place des toilettes et sanitaires, des points d'accès à l'eau, des espaces de stationnement sécurisés pour les vélos, et proposer des activités de plein air.

Mobilité : différencier les flux piétons et cyclistes, piétonniser le boulevard Coudurier.

Agrandissement de la plage municipale : offrir une zone ombragée aux nombreux usagers estivaux.

Amélioration des installations et des réseaux : enfouir les réseaux d'électricité, d'eau et d'assainissement pour une meilleure esthétique du site.

Expériences sur le site : créer différents espaces de détente, de repos et de contemplation, ainsi que des aires de jeux pour enfants et des terrains de pétanque et de beach-volley.

Préservation de l'environnement : valoriser la prairie humide existante et faire de la Croix verte une véritable espace de biodiversité.

Mise en valeur du château de Thomas II : dégager les douves envahies par la végétation et proposer un parcours de découverte patrimoniale sur la commune.



■ PLANNING DES TRAVAUX

Les travaux de la Croix Verte se dérouleront en deux grandes phases, débutant donc en septembre 2023 avec une fin prévue vers le milieu d'année 2024.



7

PREMIERE PHASE / jusqu'en décembre 2023

Une phase marquée par la clôture de toute la partie sud du site et qui comprend entre autres les réaménagements du parking de Thomas II, et plus généralement les aménagements du cœur du site et de l'espace intérieur (zone humide, préparation des accès voirie sud, passerelles et cheminements piétons...).

Concernant les arbres présents sur le site de la Croix verte, très peu seront coupés. Il s'agit principalement d'arbres morts et de quelques-uns se trouvant sur des zones modifiées. De nombreuses plantations sont en revanche prévues.

DEUXIEME PHASE / de fin décembre 2023 à mai 2024

Aménagement de la partie nord (côté plage municipale) : Transformation en plaine ludique de tout le secteur, création de sanitaires, extension de la plage municipale, piétonnisation du Boulevard Ernest Coudurier.



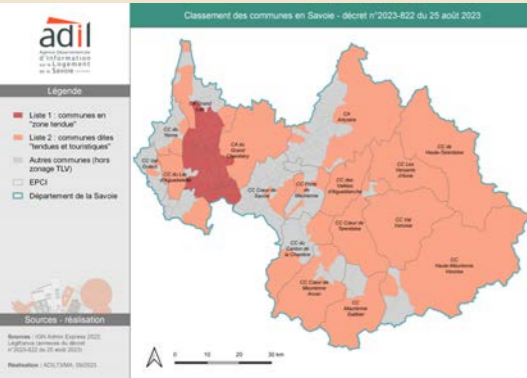
LE BOURGET-DU-LAC RECONNU EN "ZONE DE TENSION IMMOBILIÈRE"



TOUT SAVOIR sur l'instauration d'une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

■ **TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS** : suite à un décret du 25 août 2023, la commune du Bourget-du-Lac, comme près de 3700 autres communes entrera dans le champ d'application de la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) à partir du 1^{er} janvier 2024.

Ce décret vise les communes qui sont confrontées à un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant. La tension immobilière se caractérisant par le niveau élevé des loyers ou des prix d'acquisition des logements anciens ainsi que par la proportion élevée de résidences secondaires par rapport au nombre total de logements.



► En Savoie, ce sont 162 communes qui sont désormais concernées et notamment la majorité des communes de Grand Lac (en rouge sur la carte).

Dans ces communes, seront imposés à la Taxe sur les Logements Vacants, les propriétaires

ou usufruitiers d'un logement à usage d'habitation non meublé et vacant depuis au moins une année au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. **LE PRODUIT DE CETTE TAXE REVIENDRA À L'ÉTAT.**

■ MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

En parallèle, pour les communes concernées, la possibilité est donnée d'instituer une majoration de 5 % à 60 % de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale revenant à la commune. Concrètement, les locaux concernés par cette majoration de la taxe d'habitation sont :

- les résidences secondaires (logements occupés moins de 8 mois par an).
- les biens immobiliers meublés destinés à la location dite saisonnière ou touristique.

Ainsi, au niveau des locations meublées sont donc **uniquement concernées, les locations occasionnelles de résidences secondaires et les locations meublées saisonnières (plateforme type Airbnb).**

En revanche, si vous louez votre résidence principale quelques week-ends ou semaines par an vous ne serez pas concerné, à condition de ne pas dépasser la limite de 120 jours de location par an.

Il en va de même, lorsque vous louez votre logement en meublé longue durée et que ce logement devient la résidence principale de votre locataire.

Cette majoration a pour objectif de **favoriser le logement des résidents permanents et contribue à la régulation du marché immobilier dans les zones en tension**, en incitant les propriétaires à remettre sur le marché des biens non affectés à la résidence principale (location à l'année ou vente). En dehors de son caractère incitatif, elle apporte également à la commune des **ressources complémentaires** en contrepartie de dépenses en faveur du logement permanent.

Les études de l'INSEE démontrent que le **développement des résidences secondaires accentue la tension sur le marché du logement, surtout là où la population augmente**. Les prix immobiliers subissent de fait une pression à la hausse et les distances entre les lieux de domicile et de travail s'accroissent pour les personnes travaillant sur place.

Au niveau de notre commune, **les résidences secondaires représentent près de 10% des locaux d'habitation, et la tendance est à la hausse, avec des logements produits récemment et proposés directement à la location saisonnière via des plateformes.**

Ainsi lors du Conseil Municipal du 6 septembre 2023, cette majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires de 60% à compter de 2024 a été adoptée.

A l'instar de nombreuses communes de Savoie comme Chambéry, d'autres communes de notre communauté d'agglomération Grand Lac ont institué cette mesure, notamment Bourdeau, Brison Saint-Innocent, Grésy-sur-Aix...

La majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires, qui ne concernera que très peu de Bourgetains, devrait représenter en moyenne un montant de 240 € pour les redevables concernés. Cette majoration sur la taxe d'habitation des résidences secondaires, s'inscrit également dans un contexte de suppression totale en 2023 de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la contribution audiovisuelle, qui compense cette majoration.

Alors même que des Bourgetains de tout âge, mais aussi particulièrement les jeunes ménages, les étudiants, et les travailleurs de notre territoire peinent à trouver un logement, cette mesure constitue un levier supplémentaire dans une politique communale du logement au cœur de nos préoccupations.



ÉVOLUTION DE LA COMMUNE

■ LE BOURGET-DU-LAC A PASSÉ LE CAP DES 5000 HAB

DES DÉFIS ET DES SOLUTIONS

Bien vivre le présent, préparer l'avenir tout en gardant notre identité et nos spécificités, tels sont les défis que la commune doit relever alors que nous avons dépassé les 5000 habitants et que cette progression continue. Ce seuil entraîne des conséquences institutionnelles et financières. Nous devons anticiper l'évolution des besoins, adapter nos services publics et développer de nouvelles infrastructures pour répondre à cette évolution.

► MAÎTRISER L'URBANISME

La municipalité agit pour conserver la pleine maîtrise de l'urbanisme en orientant les programmes d'aménagement afin de favoriser le logement de nos jeunes ménages et de nos seniors en habitat adapté au vieillissement. Avec le domaine de Buttet et le Triangle Sud (voir Bourget Mag n° 11, 13, 15, 16), la commune propose des logements pour tous depuis l'accession libre, le bail réel solidaire pour faciliter la primo-accession à des prix abordables, à l'habitat partagé et au locatif social tout en préservant la qualité de vie, la qualité paysagère et la biodiversité de ces nouveaux espaces.

► ANTICIPER LES BESOINS DE MOBILITÉ

A l'enjeu du logement s'ajoute celui de la mobilité sur la commune et les zones d'activités économiques. Favoriser les déplacements à pied, à vélo et en transport en commun ou en covoiturage est plus que jamais d'actualité avec la congestion croissante observée aux heures de pointe sur les routes départementales. Nous travaillons sur la sécurisation des cheminements piétons. Nous avançons avec un très bon développement du vélo à assistance électrique, une fréquentation des bus en très forte hausse depuis que la ligne a été prolongée jusqu'à la plage. Nous travaillons d'arrache-pied avec les deux agglomérations pour aboutir à la réalisation d'une voie réservée pour les bus entre Technolac et Villarcher et entre Technolac et le Viviers et pour favoriser le covoiturage avec une prime aux conducteurs.

► ENGAGER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Passer les 5000 habitants s'est aussi structurer la commune pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. La baisse des consommations d'énergie avec un plan de sobriété efficace, les chantiers de rénovation thermique des bâtiments publics, le développement des énergies renouvelables, le projet de réseau de chaleur préparent notre avenir énergétique à long terme.



▲ Le centre de loisirs "Les P'tits Lynx" en atelier réparation vélo dans la Grange Jacob (voir p. 11). Un des nouveaux services à la population proposé par la Mairie, alliant vie de village, projet pédagogique et rencontres intergénérationnelles

► PROPOSER DE NOUVEAUX SERVICES

Pour répondre aux besoins des habitants, la municipalité a créée et continue de créer de nouveaux services :

● **Le centre de loisirs des "P'tits Lynx"** a été mis en place dès les vacances de février 2021. Il offre un accueil du mercredi et des vacances scolaires : 60% des enfants bourgetains en bénéficient avec des activités pédagogiques adaptées au rythme de l'enfant et axées sur la découverte de notre territoire avec des journées à thèmes : four à pain, découverte du lynx, de la forêt, vélobicolac, rencontres intergénérationnelles avec des Bourgetaines et Bourgetains...

● **Le projet de micro-crèche de la Serraz** va permettre de mieux répondre au besoin de garde des jeunes parents.

● **Les ateliers "Activ'âge"** créés il y a 3 ans accueillent à présent plus de 85 participants. Ils permettent de créer du lien social, assurer de la prévention santé et prévenir la dépendance. Tout un réseau de bénévoles s'est mis en place au CCAS pour apporter de nouvelles aides, transport pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire avec la solidarité Motteraine, distribution des colis de Noël, causeries matinales...

● Concernant l'Etat-civil, **les cartes d'identité et les passeports pourront de nouveau être réalisés directement en mairie** à partir du début de l'année 2024.



▲ Réunion de rentrée 2023 en Mairie pour les ateliers "Activ'âge". Après 3 ans d'existence, le concept subventionné par le Conseil départemental visant à favoriser l'autonomie et le bien-être des 60 ans et + a trouvé son public.

LE DOSSIER DU MOIS (SUITE)

▶ ADAPTER L'ORGANISATION DE LA MAIRIE

La mairie, c'est un multi accueil de 40 places pour les jeunes enfants, un relais assistant(e)s maternel(le)s, 3 groupes scolaires, un centre de loisirs périscolaire, une bibliothèque, une salle de spectacle avec une saison culturelle, un gymnase et des équipements sportifs, une école municipale des sports, des bâtiments historiques classés et un camping de 270 emplacements ! **Une restructuration de tous les services de la mairie en 4 pôles a été engagée pour maintenir la qualité de service et être plus efficaces dans la réponse à vos besoins.** En témoigne la dernière adaptation en date avec la fusion des services petite enfance en un Guichet unique qui dès cet automne, permettra de faciliter la vie des parents et de gagner en efficacité.

Une restructuration des services qui permettra également aux 85 agents communaux de monter en compétence.

La Police Municipale a également été repensée pour adapter les effectifs à la spécificité touristique bourgetaine et à l'évolution des besoins dans l'année (voir Bourget Mag n°15).

Pour mener à bien cette mutation et préparer l'avenir, des recrutements ciblés ont été engagés :

- un chargé de mission énergie qui a permis de baisser de 25% les consommations des bâtiments municipaux dès la première année,
- une chargée de mission sur la recherche active de subventions qui a permis d'obtenir plus de 1 850 000 € M€ de subventions,
- un nouvel agent en charge du service carte d'identité et passeport pour janvier 2024.

Nous gardons une situation financière saine grâce à des recettes dynamiques qui nous permettent de continuer à investir.



JEUNESSE – S.I.C.A.M.S

LES DERNIÈRES INFOS JEUNESSE

■ LES PROCHAINS CHANTIERS JEUNES DU S.I.C.A.M.S

Le principe : les jeunes du canton âgés de 16-17 ans peuvent découvrir le monde du travail avec les chantiers jeunes. Une première expérience avec une rémunération à hauteur du SMIC leur est proposée pour une semaine de travail en ½ journées pendant les vacances.

▶ **Il reste des places pour les Chantiers Jeunes d'automne** lors de la première et deuxième semaine de vacances (du 23 octobre au 03 novembre 2023). Si vous êtes intéressés, merci de contacter le SICAMS rapidement.

■ OPÉRATION VACANCES "LES AUTOMNALES"

A chaque période de vacances scolaires, le SICAMS propose une programmation d'activités pour les jeunes de 11 à 17 ans. Pour les "Automnales 2023" les inscriptions se font jusqu'au jeudi 19 octobre 22h via l'Espace Famille (<https://espacefamille.aiga.fr/10776299>) ou par mail à partir du vendredi 20 octobre (jeunesse@sicams.fr).

■ MISSION LOCALE JEUNES

La Mission Locale Savoie-Grand Lac assure des permanences à la Mairie du Bourget-du-Lac, **le jeudi de 14h à 17h30**. Une conseillère est présente pour accueillir, aider, soutenir les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches de formation, emploi, santé, hébergement... N'hésitez pas à franchir la porte !

■ RENDEZ-VOUS AVEC LES "CANT'ON JOUE !"

Les tout-petits, les ados, leurs parents et grands-parents sont invités à partager un agréable moment de jeu en accès libre et gratuit. Le concept permet à chacun d'apprendre et de s'essayer à de nouveaux jeux de cartes, de plateau ou d'ambiance. Si vous ne connaissez pas encore... n'hésitez plus et participez aux prochaines rencontres :

- ESPACE JEUX & JOUETS *pour tous* : Mardi 14 novembre de 16h30 à 18h30 à la Cistude
- ESPACE JOUETS *pour les 0 à 6 ans* : Lundi 27 novembre de 09h à 11h à l'espace Chantal Gambut
- SOIRÉE JEUX *pour tous* : Vendredi 1^{er} décembre 2023 de 20h à 22h30 à l'espace Chantal Gambut



110 montée Saint-Jean
73290 La Motte-Servolex
☎ 04 79 65 97 96 - ✉ jeunesse@sicams.fr
▶ <https://espacefamille.aiga.fr/10776299>



PROJET D'ATELIER PARTAGÉ



APPEL À BÉNÉVOLES POUR LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION

La Mairie met à disposition la "Grange Jacob" (Place du Commandant Jeandet, à proximité du parking du Crédit Agricole) pour des activités techniques d'habitants de la commune et de ses associations.

L'atelier est déjà tout équipé de tables et d'outils neufs pour la menuiserie, et des démontages, tests sur des objets du quotidien. Il accueille depuis le printemps dernier des ateliers-jeunes des différents centres de loisirs.



La Grange Solidaire est un tiers-lieu dédié aux habitants du Bourget-du-Lac et ses associations, pour la fabrication, réparation, création originale d'objets dans un esprit de partage de compétences et d'idées. Des visites de la Grange peuvent être réalisées sur demande.

Il n'attend plus que la création d'une association pour le mettre au service du "faire, réparer, partager par tous et pour tous".

A cet effet, nous recherchons des bénévoles motivé(e)s pour faire vivre ce lieu partagé et solidaire. Donc bienvenue aux personnes désireuses de s'investir dans ce projet citoyen, avec ou sans compétences techniques ! ▼



REJOIGNEZ LE PROJET !

Si vous voulez prendre part au projet, proposer des idées, si vous en êtes curieux, faites-vous connaître auprès de l'équipe qui porte ce projet. Des visites de la Grange peuvent être réalisées sur demande.

grangepartagee@lebourgetdulac.fr

Plus d'infos sur : www.lebourgetdulac.fr

☎ 04.79.26.12.12



● ● ● Réunion publique

Le projet vous intéresse ?
On se donne rendez-vous pour en parler le :

JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 / 19H / EN MAIRIE

Venez nombreux !

Petite
Enfance

LE BOURGET-DU-LAC



SERVICE PETITE ENFANCE : MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE AU BOURGET-DU-LAC

Le Relais Petite Enfance - RPE (anciennement appelé Relais d'Assistant(e)s Maternels - RAM) est un lieu d'informations, d'échanges et de professionnalisation pour les assistant(e) maternel(le)s et les gardes à domicile présents sur le secteur.

Les missions du RPE évoluent et incluent désormais la mission de Guichet Unique, lieu ressources dédié à l'information des familles en recherche d'un mode d'accueil individuel ou collectif sur le territoire.



Les démarches de recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le), la demande d'inscription à la crèche Pirouette s'effectuent maintenant uniquement auprès de l'animatrice du RPE :

M^{me} Isabelle Werwinski
Les mardis de 14h à 17h30 et les jeudis de 12h à 15h30
ou sur rendez-vous jusqu'à 18h30

☎ 04 79 26 12 16

✉ relaispetiteenfance@lebourgetdulac.fr

▶ www.lebourgetdulac.fr

● ● ● Focus RECENSEMENT 2024



Dans le cadre du recensement de la population mené en collaboration avec l'INSEE, qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024, la commune du Bourget-du-Lac recrute 15 à 20 agents recenseurs.

Le contrat débutera dès la 2^{ème} semaine de janvier 2024 jusqu'à la fin du recensement.

Pour faire acte de candidature, merci d'adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de Monsieur le Maire du Bourget-du-Lac - 7 Rue des Ecoles - 73370 Le Bourget-du-Lac ou par courriel : ✉ rh@lebourgetdulac.fr avant le 31 octobre 2023.

▶ Retrouvez toutes les infos et fiche de poste sur : www.lebourgetdulac.fr/recrutement-mairie/



LE CALENDRIER ACTIV'ÂGE

Liste des ateliers du 2^{ème} semestre 2023 d'octobre à décembre.

Infos et inscriptions auprès du CCAS : ☎ 04 79 26 23 13 ou par email ✉ ccas@lebourgetdulac.fr

ATELIERS	JOURS ET HORAIRES	LIEU
PEINTURE	Tous les Lundis du 02 octobre au 18 décembre Groupe 1 : 09h à 11h / Groupe 2 : 14h à 16h (arrêt durant les congés scolaires)	Mairie
GOURMANDISES VOCALES	Tous les Mardis du 03 octobre au 19 décembre de 9h30 à 11h (arrêt durant les congés scolaires)	La Cistude
NUMÉRIQUES "MES APPLICATIONS DE PROXIMITÉ"	Tous les Mardis du 07 novembre au 05 décembre de 9h30 à 11h30	Mairie
EQUILIBRE	Tous les Mardis du 03 octobre au 19 décembre Groupe 1 : 14h à 15h / Groupe 2 : 15h à 16h Groupe 3 : 16h15 à 17h15 (arrêt durant les congés scolaires)	La Cistude (Groupes 1 et 2) CCAS / Picoti (Groupe 3)
CUISINE - SANTÉ	Mercredi 06 décembre de 9h00 à 13h00	La Traverse
MÉMOIRE	Tous les Jeudis du 05 octobre au 21 décembre de 9h30 à 11h30	Mairie
LES CAUSERIES MATINALES	Tous les premiers Jeudis du mois de 9h30 à 11h (arrêt durant les congés scolaires)	Mairie



COMMÉMORATIONS

LE SOUVENIR DE HENRY JEANDET, PILOTE ET BOURGETAIN DE CŒUR

Henry Jeandet était un pilote français de renom, ayant marqué l'histoire de l'aviation française. Né en 1917 en Tunisie mais de parents bourgetains, il s'est intéressé très tôt à l'aviation et a rejoint l'École de l'air de Salon-de-Provence en 1937.

Après avoir été grièvement blessé en 1940, il a caché son infirmité pour continuer à piloter. Il a remporté de nombreuses victoires aériennes pendant la Seconde Guerre mondiale pour la France libre et fut nommé commandant à l'âge de 27 ans. Il totalise huit victoires en combats aériens durant le second conflit mondial, 14 citations dont 7 à l'ordre de l'armée, 2 500 heures de vol dont 640 en mission de guerre... Après sa mort tragique en 1950 et au nom de son attachement à la commune et à ses liens familiaux, il fut rapatrié et enterré au Bourget-du-Lac, où trois places du centre bourg portent le nom de militaires de haut rang (Général Buisson, Général Sevez, Commandant Jeandet).



En son honneur, le dimanche 10 septembre 2023, une plaque commémorative a été posée sur la place qui porte son nom et une cérémonie mémorielle a été organisée par le Souvenir français en présence de nombreux invités et officiels.

HOMMAGE À GEORGES GUYNEMER

Toujours le 10 septembre dernier, plusieurs anciens militaires et personnels civils de l'ancienne base aérienne 725 se sont réunis sur la Place d'armes de Savoie Technolac pour commémorer le pilote mythique Georges Guynemer.

La cérémonie a été organisée grâce à l'initiative de Jean-Louis Philifert (Anciens combattants du Bourget-du-Lac, de Bourdeau et de la Chapelle-du-Mont-du-Chat) et Dominique Chivot (Souvenir français), avec le soutien de la municipalité bourgetaine. La carrière du grand pilote a été retracée, rappelant son engagement dans l'aviation et ses nombreuses victoires pendant la Première Guerre mondiale.

La cérémonie s'est terminée par le dépôt de gerbes et l'hymne national, ainsi que par un rappel de l'historique de la fameuse base aérienne 725 jusqu'à sa fermeture en août 1985.

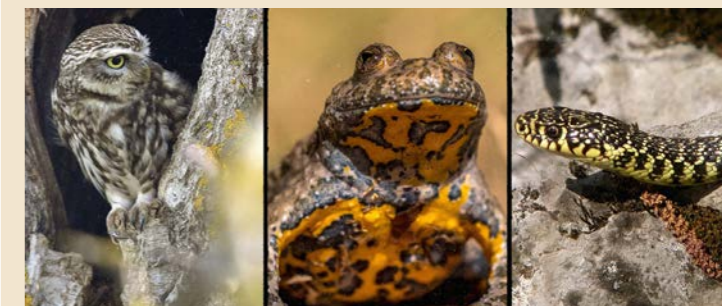


MÉDAILLES DE LA VILLE

DES RÉCOMPENSES BIEN MÉRITÉES

Lors du dernier Forum des associations, la commune du Bourget-du-Lac a décerné ses médailles pour honorer comme il se doit quatre de nos bénévoles et sportifs exceptionnels.

Parmi les récipiendaires, Betty Gérard a été reconnue pour son impressionnant travail en tant que présidente des deux clubs locaux de football et de futsal (coordination de toutes les nombreuses activités, création d'une équipe féminine et d'une autre de futsal pour les jeunes de la ville...). Trois jeunes sportifs de haut niveau ont également été récompensés. Armand Pfister et Florian Ludwig, membres du Club nautique Chambéry-Le Bourget d'aviron, ont remporté plusieurs médailles nationales en cadets, minimes et juniors. Ianis Triomphe, champion de France de kayak en 2021, est devenu vice-champion de France en 2022 et a participé à de nombreuses compétitions européennes. Enfin, Barbara Mayet, présidente du club de badminton depuis 2014, a remporté le titre de vice-championne de France vétérans cette année. Charlotte Barrat, membre du club de tennis depuis 1985, a également été reconnue pour son dévouement envers les joueurs et pour sa participation à six championnats de France vétérans de Roland Garros. Enfin, Claude Crès, passionné de mécanique et de volley-ball, a été honoré pour son travail en tant que membre du bureau de plusieurs clubs locaux, y compris le Vélobricolac, où il partage sa passion avec les enfants.



RENDEZ-VOUS POUR UNE GRANDE SOIRÉE DÉDIÉE À LA BIODIVERSITÉ !

Restitution de l'atlas de la biodiversité communale

Vendredi 1^{er} décembre 2023
18h30 - salle Cinélaç (entrée libre)

Dans vos jardins, dans les arbres de votre rue, de nos forêts, dans nos prés et nos cours d'eau... se cache une biodiversité incroyable. Pour mieux connaître, reconnaître et préserver les espèces qui nous entourent, la commune du Bourget-du-Lac est heureuse de vous convier à la restitution publique de son Atlas de la Biodiversité Communale !

En partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), une soirée spéciale pour partager les travaux d'inventaires, enquêtes participatives, menés depuis 2021 et repartir incollable sur le Sonneur à ventre jaune (exemple d'espèce emblématique de notre commune) !

LES "CAFÉS-CAUSERIES" DEVIENNENT "LES CAUSERIES MATINALES"

CAUSERIES MATINALES



Les "cafés-causeries" ont tissé des liens entre tous les participants. A la sortie de l'épidémie de covid, nous avons pu renouer des liens, échanger sur de nombreux sujets. Ce fut à chaque fois riche d'échanges et prendre le temps de l'échange c'est précieux aujourd'hui !

Ce témoignage des cafés-causeries organisés depuis 2021 a encouragé les participants à proposer pour cette année une poursuite de l'expérience avec des "causeries matinales". Une fois par mois, autour d'un sujet, les retraités et seniors du Bourget-du-Lac, sont invités à venir prendre le temps de la rencontre et de l'échange d'idées.

JEUDI 02 NOVEMBRE
DE 09H30 À 11H
MAIRIE - entrée libre

Les rendez-vous sont fixés tous les premiers jeudis du mois en Mairie de 9h30 à 11h. Venez nombreux ! Les deux premières dates sont d'ores et déjà :

- Le 2 novembre nous parlerons du sujet des anciens combattants avec Jean-Louis Philifert, président de l'association des Anciens combattants.
- Le 7 décembre, nous échangerons sur le thème : "Le handicap n'est pas anormal. Les gens normaux n'existent pas".

Si les sujets vous intéressent, ou si vous avez des suggestions à faire sur de nouvelles thématiques ? une boîte à idée est disponible à l'accueil de la Mairie.

TRI DES BIODÉCHETS : DES ÉCO-ANIMATEURS À VOTRE RENCONTRE

En réponse aux obligations réglementaires de la loi relative à la lutte contre le gaspillage (loi AGEC), Grand Lac déploie depuis un an son schéma directeur de gestion des biodéchets.

L'objectif : proposer des solutions de tri pour chaque citoyen en fonction du type d'habitat.

Au Bourget-du-Lac :

- Pour les maisons avec jardin** : mise à disposition de composteurs individuels pour les foyers non-équipés et désireux de s'engager dans cette démarche = une distribution gratuite (sur inscription) se fera le vendredi 27 octobre 2023 à l'école du Chat Perché.
- Pour l'habitat collectif** : implantation de 16 bornes de collecte de proximité à partir de début novembre 2023.

Lors de la campagne en porte-à-porte, qui démarrera le 09 octobre 2023 et pour une durée de trois semaines, une information sur le compostage domestique sera faite auprès des foyers en maison avec jardin. Pour l'habitat collectif, des documents de communication spécifiques ainsi qu'un kit de tri seront remis.



Retrouvez toutes les informations auprès de votre Mairie au ☎ 04 79 26 12 12 / ✉ mairie@lebourgetdulac.fr

LES ÉCO-ANIMATEURS DU TRI DES BIODÉCHETS à votre rencontre !



Les éco-animateurs(trices) vont passer à votre domicile pour vous informer et répondre à vos questions sur le TRI DES BIODÉCHETS.

**MERCI DE LEUR RÉSERVER
UN BON ACCUEIL !**



VIE MUNICIPALE

TRIBUNES POLITIQUES

"ENSEMBLE, CONTINUONS À FAIRE AVANCER LE BOURGET-DU-LAC"

Un bilan rapide de la saison estivale.

Nous n'avons pas observé d'amélioration des conditions d'accueil et de circulation au bord du lac.

L'insuffisance de sanitaires pour accueillir des milliers de personnes dans des conditions d'hygiène adaptées est inacceptable. A quand, à minima, des sanitaires mobiles pour la saison?

L'interdiction de rouler sur la promenade au bord du lac est ignorée des cyclistes. Il faut installer de la signalisation et des barrières aux bons endroits.

Enfin les stationnements gênants restent trop nombreux. La police municipale verbalise-t-elle systématiquement?

Pourquoi ne pas mettre en place une fourrière les week-end d'été?

Franck BARRUEL - Philippe CHARLIN
Thierry COUDURIER - Sandrine RAMEL

"LE BOURGET C'EST VOUS !"

La hausse de la fiscalité continue...

Au Conseil municipal du 6 septembre 2023, la majorité municipale a décidé d'augmenter de 60% la taxe d'habitation sur les meublés de tourisme hors résidences principales et sur les logements vacants, soit une hausse de 55 000 € répartie sur 230 foyers fiscaux.

Notre groupe "LE BOURGET, C'EST VOUS" a voté contre. Le conseil municipal d'Aix-les-Bains s'est aussi opposé à cette hausse sur son territoire. Nous considérons que cette majoration va peser sur les loueurs de meublés bourgetains, sur l'accueil des touristes et donc sur un secteur d'activité que nous souhaitons préserver et soutenir.

Nous préconisons plutôt une gestion plus rigoureuse des finances municipales et une fiscalité moins agressive pour les contribuables bourgetains. Les charges de personnel ont augmenté de 25% entre 2020 et 2023 (+ 680 000 €/an). La taxe foncière a augmenté de 7,1% en 2023, à l'encontre de notre proposition de baisse du taux, choix notamment retenu par Brive ou Tarbes.

Nous resterons vigilants.

Franck GUISSANT, Damien DEGRANGE



PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 25 octobre 2023 à 18h30 / Mairie

- Les conseils municipaux sont publics
- www.lebourgetdulac.fr : retrouvez les compte-rendus dans "Mairie"/"Vie municipale"



CONSEILS DE LECTURE

■ SÉLECTION ADULTES

TRUST

Roman d'Hernan DIAZ

Le livre se déroule dans les années 1930 à New York, en pleine période de la Grande Dépression économique. Malgré ce contexte difficile, un homme issu d'une famille d'industriels a su prospérer jusqu'à devenir un magnat de la finance. Il est marié à une aristocrate et ensemble, ils incarnent l'image parfaite du couple envié par la haute société new-yorkaise. Cependant, leur vie idyllique commence à s'effriter, entraînant le lecteur dans une enquête passionnante : et si cette personnalité importante n'était qu'une pure fiction ? Et si, derrière les mythes américains, se cachaient des histoires plus sombres et mystérieuses ?



■ SÉLECTION JEUNESSE



CALAMITY CHAT

de Nicola O'BYRNE

Attention, ne vous fiez pas à la mignonnerie de Calamity, ce petit chat adorablement illustré par Nicola O'Byrne. Calamity, surnommé Roudoudou par sa maîtresse, est le roi des bêtises ! À découvrir dès 5 ans dans votre bibliothèque

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS



■ LES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



MERCREDI 25 OCTOBRE de 15H à 17H

"FÊTE DE LA SCIENCE !!
STAND DES SAVANTS FOUS..."

Ils vont vous faire vibrer avec leurs expériences scientifiques ! (entrée libre - ouvert à tout public)

MARDI 31 OCTOBRE de 18H à 19H

"SOIRÉE HALLOWEEN - LES CONTES QUI FONT PEUR" (4-10 ans)

TOUT LE MOIS DE NOVEMBRE : MOIS DU POLAR

"ENQUÊTE POLICIÈRE INTERACTIVE"
(2 personnes et + / dès 8 ans)

Mais qui a pu défenestrer ce pauvre Vincent Lemaire ? A vous de trouver le coupable en devenant l'un des protagonistes de cette aventure d'un nouveau genre...



VENDREDI 03 NOVEMBRE à 18H

"APÉRO-LECTURE" (pour les adultes)

MERCREDI 08 NOVEMBRE de 10H30 à 11H

"RACONTE TAPIS / HANSEL ET GRETEL" (pour les 3-6 ans)

MERCREDI 22 NOVEMBRE de 10H30 à 11H

"RACONTE TAPIS / PETIT MOULIN" (pour les 0-3 ans)

MERCREDI 29 NOVEMBRE de 14H30 à 16H30

"JEU D'ENQUÊTE / MURDER PARTY" (à partir de 8 ans)



Infos et réservations : ☎ 04 79 25 22 52
Facebook@bibliothèque municipale-bourget du lac

VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

FINALE DE LA COUPE DU MONDE



FINALE DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY

SAMEDI 28 OCTOBRE 2023 à partir de 20H
Espace culturel La Traverse

Vivez la finale de la Coupe du Monde Rugby sur grand écran et dans une ambiance festive. Rendez-vous donné par le Comité des Fêtes à la Traverse le samedi 28 octobre 2023 pour partager cet événement. Buvette et petite restauration à partir de 20h / Début du match à 21h. Entrée gratuite.

► www.bourgetenfete.fr ou Facebook@fetesdu.bourgetdulac

LA BOURSE AUX SKIS



LA BOURSE AUX SKIS DU BOURGET-DU-LAC

SAM. 11 & DIM. 12 NOVEMBRE 2023 de 10H à 18H
Espace culturel La Traverse

D'ici quelques semaines, il sera temps de chausser les skis et de dévaler les pentes enneigées ! Pour être bien équipé, rendez-vous pris avec l'évènement le plus attendu et le plus important du genre dans le département !

► www.clubskibourget.com

LA DICTÉE BOURGETAINE



LA DICTÉE BOURGETAINE

SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023 à 15H30
Salle Cinéac

Une dictée, drôle d'idée ! Dans un esprit de convivialité, pour passer un bon moment ludique, 2 niveaux seront proposés : un niveau pour les enfants et jeunes ados jusque 14 ans, un autre niveau pour les grands ados et les adultes. Le Comité des fêtes a composé pour vous un texte avec des difficultés orthographiques et grammaticales certes, mais ce sera un moment non pas pour juger les niveaux mais juste pour s'amuser ! La dictée sera corrigée sur place et les "meilleurs" seront récompensés, tout cela dans un esprit bon enfant bien évidemment. On vous attend, crayon et support fournis, venez avec votre main, votre poignet, un peu de votre cerveau, sans prétention et sans complexe ! A bientôt pour jouer !

► www.bourgetenfete.fr ou Facebook@fetesdu.bourgetdulac



LES TALENTS DU BOURGET-DU-LAC

SAMEDI 10 FÉVRIER 2024 / La Traverse

Le Comité des Fêtes organise un grand concours de découverte de talents. Il mettra en scène des Bourgetains qui nous feront découvrir leurs multiples aptitudes lors d'une grande soirée-spectacle inédite.

Les candidats amateurs peuvent être âgés de 11 à 111 ans et se produiront sur scène en groupes de trois personnes maximum. Ils peuvent être membres ou non d'une association.

Vous savez danser, chanter, conter, mimer, réciter un poème de votre composition, jouer d'un instrument, exécuter un tour de magie ou toute autre exhibition... Tout sera réuni pour mettre en valeur votre talent ! Une soirée conviviale qui s'annonce riche en découvertes et où vous pourriez être surpris de découvrir les talents cachés de vos voisins ou de vos connaissances.

► Vous êtes intéressés, merci de contacter le Comité des fêtes avant le 30 octobre 2023 à ✉ talents2024@yahoo.com

ESPACE CULTUREL LA TRAVERSE

" TU FAIS QUOI DANS MA VIE ? "

Venez voir une série au théâtre !

■ Jeudi 30 novembre 2023 - 20h



Emma et Antoine, deux quadras, qui se connaissent depuis toujours, se retrouvent enfin seuls dans la chambre de l'ancien adolescent. Là, les souvenirs resurgissent et les malentendus aussi... L'un et l'autre se sont toujours aimés secrètement sans qu'aucun n'ait eu le courage de faire le premier pas. Ils ont grandi et sont aujourd'hui des adultes responsables, quoi que...

Épousant les codes de la série, cette pièce alterne entre vie actuelle et flash-backs qui nous plongent avec nostalgie et humour dans les 80's et 90's.

On rit beaucoup avec Emma et Antoine et finalement on adorerait avoir grandi avec eux !

LE NATUREL C'EST BIEN MAIS LE SUBLIME C'EST MIEUX !

Sarah Bernhardt, la divine !

■ Jeudi 14 décembre 2023 - 20h00



C'est l'histoire d'une jeune caprule qui se retrouve pris en otage par la plus grande actrice française du monde, Sarah Bernhardt. Au contact de "La Divine", il deviendra Igor de la Cuesta y Villasalero Bukowski, cet artiste emblématique et mystérieux qui bouleversera l'histoire du 20^e siècle.

Cette comédie, très librement et très respectueusement inspirée de la biographie de Sarah Bernhardt, nous transporte hors du temps dans l'intimité fantasmée de cette icône du théâtre pour rendre un hommage drôlissime et tendre à la langue française, aux beaux arts, à l'excentricité, au théâtre et aux grandes destinées



Infos & achat en ligne via le site de La Traverse
► www.espaceculturellatrasverse.fr
ou réservations au ☎ 04 79 25 29 65 ou par mail :
✉ contact@espaceculturellatrasverse.fr

AGENDA

Retrouvez tous vos rendez-vous sur www.lebourgetdulac.fr

OCTOBRE - NOVEMBRE 2023



JEUDI 19 OCTOBRE À 20H
SPECTACLE - "LE GRAND SOIR"
Espace culturel La Traverse

VENDREDI 20 OCTOBRE À 19H
CONFÉRENCE HISTOIRE : LE D^R J.A LATHOUD
Salle Cinélaç

WEEK-END DU 21 ET 22 OCTOBRE
GRAND TRAIL DU LAC 2023
Espace Culturel La Traverse



MERCREDI 25 OCTOBRE DE 15H À 17H
FÊTE DE LA SCIENCE
Bibliothèque municipale (p.14)



MERCREDI 25 OCTOBRE À 18H30
CONSEIL MUNICIPAL
Mairie - salle Dent du Chat (p.14)



JEUDI 26 OCTOBRE À 18H
INAUGURATION PRIEURÉ & CINÉLAC
Prieuré (18h) puis Cinélaç (18h30)



SAMEDI 28 OCTOBRE À 20H
FINALE DE LA COUPE DU MONDE RUGBY
Espace culturel La Traverse (p.15)



MARDI 31 OCTOBRE DE 18H À 19H
SOIRÉE HALLOWEEN
Bibliothèque municipale (p.14)



MOIS DE NOVEMBRE 2023
MOIS DU POLAR - ENQUÊTE INTERACTIVE
Bibliothèque municipale (p.14)



JEUDI 02 NOVEMBRE DE 9H30 À 11H
CAUSERIES MATINALES
Mairie (p.12)



VENDREDI 03 NOVEMBRE À 18H
APÉRO-LECTURE
Bibliothèque municipale



NOUVEAU : INFOS - AGENDA - ALERTES
DIRECTEMENT SUR VOTRE MOBILE AVEC ILLIWAP

NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2023



MARDI 07 NOVEMBRE DE 15H30 À 19H30
DON DU SANG
Espace culturel La Traverse



SAMEDI 11 NOVEMBRE À 10H
COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE
Place du souvenir

WEEK-END DU 11 & 12 NOVEMBRE DE 10H À 18H
LA BOURSE AUX SKIS
Espace culturel La Traverse (p.15)

MARDI 14 NOVEMBRE DE 16H30 À 18H30
CANT'ON JOUE - JEUX POUR TOUS
La Cistude (p.10)



JEUDI 16 NOVEMBRE À 19H
RÉUNION - GRANGE / ATELIER PARTAGÉ
Mairie (p.11)



JEUDI 16 NOVEMBRE À 20H
SPECTACLE - "BANQUE CENTRALE"
Espace culturel La Traverse

SAMEDI 18 NOVEMBRE À 15H30
LA DICTÉE BOURGETAINE ...pour toutes et tous !
Salle Cinélaç (p.15)



JEUDI 23 NOVEMBRE À 20H
SPECTACLE - "MERCi"
Espace culturel La Traverse

LUNDI 27 NOVEMBRE DE 9H À 11H
CANT'ON JOUE - "ESPACE JOUETS ENFANTS"
Espace Chantal Gambut (de 0 à 6 ans / p.10)



MERCREDI 29 NOVEMBRE À 14H30
JEU D'ENQUÊTE - "MURDER PARTY"
Bibliothèque municipale (dès 8 ans / p.14)



JEUDI 30 NOVEMBRE À 20H
"TU FAIS QUOI DANS MA VIE ?"
Espace culturel La Traverse (p.15)



VENDREDI 1^{ER} DÉCEMBRE À 18H30
SOIRÉE - RESTITUTION DE L'A.B.C
Salle Cinélaç (p.13)



TOUTES LES INFOS : www.lebourgetdulac.fr
Facebook - Instagram @villedubourgetdulac